



Genève, le 14 septembre 2016

Le Conseil d'Etat

4815-2016

Département fédéral de l'intérieur (DFI)
Monsieur Alain BERSET
Conseiller fédéral
Palais fédéral
3003 Berne

Concerne : modification de l'ordonnance sur l'assurance- maladie (OAMal) et de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Conseil a pris connaissance avec intérêt du projet de modification cité en marge.

Nous soutenons les différentes mesures proposées.

Concernant le remboursement des médicaments dans des cas spécifiques, nous estimons qu'il aurait été utile de revoir la procédure de remboursement de ces médicaments, notamment le fait qu'il appartient toujours aux assureurs de fixer le montant du remboursement. Cela entraîne une inégalité de traitement entre les assurés, incompatible avec les principes même de l'assurance obligatoire des soins.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre très haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Anja Wyder Guelpa

Le président :



François Longchamp

Par courriel à : abteilung-leistungen@bag.admin.ch